



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 janvier 2005**

**Pôle du Sport - Orientations du projet**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 janvier 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 janvier 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.  
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Alain GARCIA.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2005**

DELIBERATION D20050050

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

En Comité de Pilotage Pôle du Sport du 22 octobre 2003, puis du 28 septembre 2004, la Ville de Niort et ses partenaires ont fait le choix de bâtir le Pôle du Sport autour de cinq équipements fondamentaux que sont le stade sportif et événementiel, la halle des sports, le centre de développement du sport autour de la recherche – formation, l'espace acrobatique, et la maison du tourisme sportif.

Si au cours de l'année 2004 le projet de stade a polarisé l'attention dans sa phase de concours d'architecture, il a également permis de définir le plan d'aménagement du secteur du Pôle du Sport, et de prolonger les études par la définition des programmations de la halle des sports, de l'espace acrobatique et du centre de développement du sport qui sont menées à des rythmes qui leur sont propres.

C'est ainsi que, après le concours d'architecture qui a vu l'équipe HUIDOBRO lauréate pour la réalisation du stade et dont le contrat de maîtrise d'œuvre est approuvé en Conseil municipal de janvier 2005, le programme de la halle des sports est aujourd'hui en cours de finalisation et la pré-programmation de l'espace acrobatique s'achève. Avec le stade, ces deux équipements caractérisent la dimension innovation et spectacle du projet et constituent à eux trois un fort potentiel de synergies pour faire du Pôle du Sport un atout de développement et de rayonnement incontestable à l'échelle régionale.

Alors que, par ses liens avec le stade, l'espace acrobatique, dont l'intérêt avéré s'accroît tant dans son approche conceptuelle que dans son dimensionnement, a été dès l'origine implanté au cœur du site, les études en cours sur la halle des sports militent en conséquence pour une localisation de cet équipement sur ce même secteur.

En effet, outre les économies d'échelle et mutualisations évidentes en terme d'infrastructures et d'espaces publics annexes, la synergie développée en terme de complémentarité d'activités et de gestion a été mise en avant par le programmiste. D'où cette proposition de réunir sur le même site du Pôle du Sport l'ensemble des équipements complémentaires.

De même, en liaison et à l'écoute des acteurs et partenaires du projet, la dimension Recherche-formation se poursuit sur l'équipement proprement dédié à cette fonction.

Ainsi, l'espace acrobatique et la halle des sports identifiés clairement comme un axe porteur sport-culture et création-production assurent, en tant qu'équipements performants et innovants, une structure d'appui originale à la recherche-formation. Ainsi des liens étroits se révèlent entre les différents équipements du Pôle du Sport, qui constituent dès lors dans leur ensemble un lieu d'expérimentation privilégié des professionnels.

Parallèlement à ces études de programmation proprement dites, les ateliers de réflexion issus du comité scientifique du Pôle du Sport (qui réunit une centaine d'acteurs régionaux des milieux institutionnels, du sport, de la culture, de l'environnement, du tourisme, de la formation, de l'éducation, de la recherche et de la santé), de par l'étroite collaboration qui s'est installée, ont permis d'enrichir la démarche, de la nourrir, comme de confirmer la teneur et l'évolution d'un projet de cette nature déterminant les orientations décrites plus haut.

Enfin, la dimension plus touristique et plus directement vouée au grand public à travers la maison du tourisme sportif va également prendre de l'ampleur avec le lancement de l'étude de programmation très prochainement. Pour cette composante, le site Boinot, en centre-ville le long de la Coulée Verte, apparaît l'hypothèse d'implantation la plus pertinente en tête de pont de la Sèvre niortaise permettant de créer un lien supplémentaire entre Niort et le Marais poitevin, espace naturel d'application de ce tourisme sportif.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les orientations du Pôle du Sport
- poursuivre les études en ce sens

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 31  
Contre : 1  
Abstention : 10  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Amaury BREUILLE**

[Ordre du jour](#)